

COMPTE-RENDU

Comité Pré-programmation LEADER du Groupe d'Actions Locales de l'Ouest des Vosges Le 29 juin 2017 - Lycée agricole de Mirecourt

Ordre du jour :

Pré-programmation des dossiers :

- Projet « Jardinons nos idées – panneaux mare pédagogique », porté par le CCAS de Neufchâteau ;
- Projet « Contrexéville Insolite », porté par la commune de Contrexéville ;
- Projet « 4ème Concours international de violon du 14 au 20 novembre 2016 à Mirecourt », porté par l'association « Jeunesses Musicales de Mirecourt » ;
- Projet « Rencontres Internationales de Musique de Mirecourt », porté par l'association « Jeunesses Musicales de Mirecourt » ;
- Projet « Guide et plan touristique », porté par l'office de tourisme de l'Ouest des Vosges ;
- Projet « Géocaching, la chasse au trésor du XXème siècle », porté par l'office de tourisme de l'Ouest des Vosges ;
- Projet « L'enquête Jeanne d'Arc », porté par l'association Voix et Lumière de Jehanne,
- Projet « Spectacle monumental Jeanne d'Arc », porté par l'association Voix et Lumière de Jehanne ;
- Projet « Festival Utopic&Co » porté par la SCIC Citéomix Mirecourt ;
- Projet « Fablab travail du bois », porté par la SCIC Citéomix Mirecourt ;

Vérification des présences et du quorum :

COLLEGE PRIVE		
Nom de la structure	Titulaire	Présents/Absents Excusés/Représenté par
Association Terre-Eau	Patrick MARCHAND	Présent
ADALI Habitat	Michel BOUVIER	Présent
Les jardins de la Roche de Charmes	Jean-Marie HUMBLOT	Présent
Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges	Jean-Luc COUSOT	Présent
Jeunes Agriculteurs des Vosges	Julien MARLANGEON	Présent
Foyer Rural de Circourt-sur-Mouzon	Jean-Marie PETELOT	Présent
Les Théâtrales des Jeunes en Europe	Gladys PIERSON-BRAGARD & Christine DEVALLOIS	Présentes
Chambre d'Agriculture des Vosges	Nathalie THOMAS	Présente
AAPPMA	Michel MARTIN	Présent
La vigie de l'eau	Bernard PRUVOST	représenté par Jean DUCHEMIN
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges	Christophe RICHARD	représenté par Pascal CUNIN
Office de tourisme de Mirecourt	Geneviève ANT CZAK BURNEL	Excusé
Office de tourisme de Contrexéville	Véronique PERUSSAULT	Excusé
Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois	Anne GERARD-THIREAU	Excusé
Association GACVIE	Jean-Paul MARQUE	Excusé
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	Bruno WARNET	Absent
ALEXIS Lorraine	Louis-Michel BARNIER	Absent
Mission locale Plaine des Vosges	Nicolas VADROT	Absent
		Nombre de présents : 11
		Nombre de voix délibératives : 11

COLLEGE PUBLIC		
Nom de la structure	Représentant	Présents/Absents Excusés/ Représenté par
Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire	Dominique MAILLARD	représenté par Françoise VIDAL
	François MARTIN	représenté par Jean VAUBOURG
Communauté de communes Terre d'Eau	Henri PIERROT	Présent
	Franck PERRY	Excusé
Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien	Michel LALLEMAND	Présent
	Guy SAUVAGE	Absent
Office de tourisme de l'Ouest des Vosges	Philippe EMERAUX	Excusé
		Nombre de présents : 4
		Nombre de voix délibératives : 4

Synthèse :

Collège	Nombre de présents		Total
	Titulaires	Suppléants	
PRIVÉ	9	2	Sur 18
PUBLIC	2	2	Sur 7
TOTAL	11	4	Sur 25

Vérification de la règle du double quorum	Nombre à atteindre	
Au moins 50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance :	12	Nombre de personnes présentes ayant le droit de vote : 15
Au moins 50% des membres votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au collège privé	3	Nombre de personnes votantes issues du collège privé : 4

Etaient également présents les porteurs de projets et l'équipe du PETR de l'Ouest des Vosges :

Nom de la structure	Représentant
Direction Départementale des Territoires	Morgane GRIMAUD
Association Voix et Lumière de Jehanne	Chantal MARTELIN et François DIEZ
CCAS Neufchâteau	Annie OSNOWYCZ et Éric DELETANG
Commune de Contrexéville	Arlette JAWORSKI
JMF de Mirecourt	Martine JUNG
Office du tourisme de l'Ouest des Vosges	Christelle VELUT
PETR de l'Ouest des Vosges	Paul Malik
PETR Ouest des Vosges	Ariane COUDERT

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêt, les personnes présentes dans ce Comité de Programmation se sont engagées à :

- ✓ Informer le Président du comité de programmation/GAL dès lors qu'un intérêt personnel ou professionnel pourrait influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de sa mission de membre/participant du Comité de Programmation à l'égard d'un dossier ;
- ✓ Se retirer de la salle où aura lieu le débat sur le dossier dans lequel je pourrais avoir un quelconque intérêt, ou à ne pas formuler d'avis en cas de consultation écrite du Comité de Programmation ;
- ✓ Ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que ma participation aux Comités de Programmation ;
- ✓ Ne pas communiquer ces documents ou informations à des tiers, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.

- **Retour sur le périmètre du GAL**
 - **Changement au sein du circuit de gestion LEADER + mise en place des outils**
 - **Présentation de la nouvelle équipe + renfort**
 - **Tour de table : présentation des participants**
-
- **Rappel des principes de la pré-programmation**
 - **Présentation des projets**

Porteur du projet : CCAS de Neufchâteau		Fiche action concernée : FA 6 - Patrimoine
Intitulé du projet : Jardinons nos idées – panneaux mare pédagogique		
Coût total prévisionnel du projet : 6 360 €	FEADER sollicité : 5 260 €	
Présentation par le porteur de projet : <i>Le projet vise à la réinsertion des minimas sociaux. C'est une action à vocations sociale et pédagogique : développement des capacités de recherches (informations sur la faune et flore), et rédactionnelles (textes des panneaux), etc. Cette mare permettra de créer un espace de sensibilisation montrant l'intérêt d'un jardin géré selon des méthodes biologiques, d'une zone humide riche en biodiversité et les méthodes de traitement des eaux usées. Ce projet sera réalisé en partenariat avec la REANE et l'AAPPMA.</i>		
Débat et questions : M. BOUVIER propose d'augmenter la note sur le critère « projet structurant pour le territoire » à 4/6 (« le projet est d'intérêt intercommunal »). Le projet ne profite pas seulement au public de la commune de Neufchâteau, mais à l'ensemble de l'intercommunalité. Cette proposition permettrait d'atteindre une note globale de 15/20, pour une obtention de 100% de l'aide maximum réglementaire. M. DELETANG appuie les propos de M. BOUVIER : la mare pédagogique a vocation à accueillir un public plus large que les seuls habitants de Neufchâteau.		
Conflit d'intérêt Mme Annie OSNOWYCZ et M. Éric DELETANG ont quitté la salle durant le vote des membres du comité de pré-programmation.		
Avis d'opportunité : AVIS FAVORABLE Note obtenue : 13/20 <i>Commentaire :</i> Compte-tenu de l'avis d'opportunité, l'instruction du projet sera poursuivie. Une fois celle-ci terminée, le projet sera présenté en comité de programmation. Une sélection du projet avec une note de 13/20, soit 80% de l'aide maximum réglementaire, sera alors proposée.		
Détail du vote : VOTE 1 : retenir le projet (note égale ou supérieure à 10) : Abstention : 0 POUR : 15 CONTRE : 0 VOTE 2 : Attribuer la note de 13/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 12 CONTRE : 3 VOTE 3 : Attribuer la note de 15/20, en relevant le critère « projet structurant pour le territoire » à 4/6 Abstention : 0 POUR : 3 CONTRE : 12		

Porteur du projet : Commune de Contrexéville		Fiche action concernée : FA 6 - Patrimoine
Intitulé du projet : Contrexéville Insolite		
Coût total prévisionnel du projet : 31 550 €	FEADER sollicité : 22 000 €	
Présentation par le porteur de projet : <i>Le projet est porté par la ville, dans l'objectif de redynamiser les zones délaissées sur les plans commercial et culturel. Ce projet est avant tout culturel participatif et écoresponsable : il résulte d'un travail sur une année entière avec les associations, les habitants et les partenaires locaux, accompagnés par une compagnie artistique professionnelle, pour créer un événement mettant en valeur le patrimoine historique, culturel et humain de manière insolite.</i>		
Débat et questions : Les échanges entre les membres du comité de programmation font ressortir la valorisation sociale et la médiation artistique du projet. Il est également proposé d'augmenter la note sur le critère « projet structurant pour le territoire » en passant de 2/6 (intérêt communal) à 4/6 (intérêt intercommunal). Mme JARWORSKI abonde : selon elle, le projet possède un rayonnement beaucoup plus large que la seule commune de Contrexéville. Par exemple, l'école de musique accueille des personnes de plus de 25 villages environnants.		
Conflit d'intérêt <i>Mme Arlette JAWORSKI, représentant la commune de Contrexéville a quitté la salle durant le vote des membres du comité de pré-programmation</i>		
Avis d'opportunité : Avis favorable Note obtenue : 11/20 <i>Commentaire :</i> Compte-tenu de l'avis d'opportunité, l'instruction du projet sera poursuivie. Une fois celle-ci terminée, le projet sera présenté en comité de programmation. Une sélection du projet avec une note de 11/20, soit 80% de l'aide maximum réglementaire, sera alors proposée.		
Détail du vote : VOTE : Retenir le projet et lui attribuer la note de 11/20, conformément à l'avis du comité technique Abstention : 0 POUR : 15 CONTRE : 0		

Porteur du projet : Jeunesses Musicales de Mirecourt		Fiche action concernée : FA 6 - Patrimoine	
Intitulé du projet : 4ème Concours International de Violon du 14 au 20 novembre 2016 à Mirecourt			
Coût total prévisionnel du projet : 34 194 €		FEADER sollicité : 6 094 €	
<p>Présentation par le porteur de projet : <i>Les Rencontres Musicales Internationales de Mirecourt, ce sont deux évènements en alternance : les années paires, sont organisés des concours et les années impaires des rencontres Internationales de Musique.</i> <i>Trois objectifs : la promotion des jeunes artistes, la promotion du patrimoine local et national, ainsi que le partage et les rencontres entre les artistes, les luthiers et la population.</i></p> <p>Débat et questions : RAS</p>			
<p>Conflit d'intérêt <i>Mme Martine JUNG, Présidente de l'association des Jeunesses Musicales de Mirecourt a quitté la salle durant le vote des membres du comité de pré-programmation</i></p>			
Avis d'opportunité : Avis favorable		Note obtenue : 11/20	
<p><i>Commentaire : le projet obtient 80% de l'aide maximum réglementaire</i></p>			
<p>Vote : Projet retenu à l'unanimité</p>		<p>Nombre de votants : 12 Abstention : 0 Pour : 12 Contre : 0</p>	

Porteur du projet : Jeunesses Musicales de Mirecourt		Fiche action concernée : FA 6 - Patrimoine
Intitulé du projet : Rencontres Internationales de Musique de Mirecourt		
Coût total prévisionnel du projet : 44 850 €	FEADER sollicité : 9 000 €	
<p>Présentation par le porteur de projet : <i>Les Rencontres Musicales Internationales de Mirecourt permettent de donner une impulsion aux acteurs culturels de la ville à travers des partenariats (Ecole de Musique, l'Ecole Nationale de lutherie et le Musée de la lutherie, etc.). Des artistes internationaux offriront au public les grandes pages de la musique française ainsi que des œuvres moins connues, trois jeunes solistes seront également mis à l'honneur. Cet évènement tente aussi d'amener un nouveau public à la musique classique en allant à la rencontre d'une population souvent éloignée de cette offre culturelle (monde rural, handicapés, personnes âgées, jeunes, ...).</i></p> <p>Débat et questions : RAS</p>		
<p>Conflit d'intérêt <i>Mme Martine JUNG, Présidente de l'association des Jeunesses Musicales de Mirecourt a quitté la salle durant le vote des membres du comité de pré-programmation</i></p>		
Avis d'opportunité : Avis favorable		Note obtenue : 11/20
<i>Commentaire : le projet obtient 80% de l'aide maximum réglementaire</i>		
<p>Vote : Projet retenu à l'unanimité</p>	<p>Nombre de votants : 12</p> <p>Abstention : 0 Pour : 12 Contre : 0</p>	

Porteur du projet : Office de tourisme de l'Ouest des Vosges		Fiche action concernée : FA 5 - Tourisme	
Intitulé du projet : Projet Guide et plan touristique			
Coût total prévisionnel du projet : 20 893 €		FEADER sollicité : 16 604 €	
<p>Présentation par le porteur de projet : <i>L'objectif de ce projet est de gommer les frontières administratives du territoire de l'Ouest des Vosges, en proposant un seul document qui promeut le patrimoine remarquable et les activités du territoire.</i> <i>a carte touristique, document promotionnel faisant ressortir les principaux atouts et caractéristiques de l'Ouest des Vosges. Ce document synthétique et visuel doit faciliter le déplacement, mais aussi interpeller et donner envie de venir visiter le territoire.</i></p> <p>Débat et questions : RAS</p>			
<p>Conflit d'intérêt <i>Mme Christelle VELUT, Directrice de l'office de tourisme de l'Ouest des Vosges a quitté la salle durant le vote des membres du comité de pré-programmation</i></p>			
Avis d'opportunité : Avis favorable		Note obtenue : 16/20	
<p><i>Commentaire : le projet obtient 100% de l'aide maximum réglementaire</i></p>			
<p>Vote : Projet retenu à l'unanimité</p>		<p>Nombre de votants : 12 Abstention : 0 Pour : 12 Contre : 0</p>	

Porteur du projet : Office de tourisme de l'Ouest des Vosges		Fiche action concernée : FA 5 - Tourisme
Intitulé du projet : Géocaching		
Coût total prévisionnel du projet : 5 950 €		FEADER sollicité : 3 850 €
<p>Présentation par le porteur de projet : <i>Le géocaching utilise la technique du GPS pour rechercher un contenant (appelé "cache" ou "géocache") qui aura été préalablement dissimulé. Une "géocache" typique est constitué d'un petit contenant étanche et résistant comprenant un registre des visites et un ou plusieurs trésors. Cette activité possède un attrait touristique majeur car elle permet d'allier jeu de piste, découverte du territoire et est reliée à une application smartphone utilisée à travers le monde.</i></p> <p>Débat et questions : Sur le critère de la « gouvernance innovante », il est proposé d'augmenter la note de 0/2 à 1/2, si l'Office du tourisme de l'Ouest des Vosges s'engage à travailler avec les autres offices du tourisme du territoire dans le but d'élargir le périmètre d'action du projet Géocaching. Dans ce cas, la note obtenue serait de 15/20 et permettrait au projet de prétendre à 100% de l'aide maximum réglementaire. Sinon, le projet étant considéré comme communautaire, il est proposé de diminuer la note, sur le critère « projet structurant pour le territoire ». soit une note de 6/9 (intérêt intercommunal) au lieu de 9/9 (à l'échelle du GAL). Le projet obtiendrait donc la note de 11/20. Il est finalement proposé de maintenir la note, telle que proposée par le comité technique du 16/06/2017, soit 14/20.</p>		
<p>Conflit d'intérêt <i>Mme Christelle VELUT, Directrice de l'office de tourisme de l'Ouest des Vosges a quitté la salle durant le vote des membres du comité de pré-programmation</i></p>		
Avis d'opportunité : Avis favorable		Note obtenue : 14/20
<i>Commentaire : le projet obtient 80% de l'aide maximum réglementaire</i>		
<p>Vote : Projet retenu à l'unanimité</p>	<p>Nombre de votants : 12</p> <p>Abstention : 0 Pour : 12 Contre : 0</p>	

Porteur du projet : Association Voix et Lumière de Jehanne		Fiche action concernée : FA 6 - Patrimoine	
Intitulé du projet : L'enquête Jeanne d'Arc - 2016			
Coût total prévisionnel du projet : 369 465 €		FEADER sollicité : 10 000 €	
<p>Présentation par le porteur de projet : <i>Depuis 2013, l'Association Voix et Lumière de Jehanne organise un son et lumière sur l'esplanade de la Basilique du Bois Chenu à DOMREMY-LA-PUCELLE, mis en scène par Damien FONTAINE.</i> <i>En 2016, il s'agit de la cinquième édition de ce spectacle dont le scénario se concentre sur l'enquête commandée par Charles VII pour réhabiliter la mémoire de Jeanne d'Arc. Plus de 200 bénévoles sont mobilisés autour de ce projet.</i></p> <p>Débat et questions :</p>			
<p>Conflit d'intérêt <i>Mme Chantal MARTELI, secrétaire de l'association Voix et Lumière de Jehanne et M. François DIEZ, son Président, ont quitté la salle durant le vote des membres du comité de pré-programmation</i></p>			
Avis d'opportunité : Avis favorable		Note obtenue : 11/20	
<i>Commentaire : le projet obtient 80% de l'aide maximum réglementaire</i>			
<p>Vote : Projet retenu à l'unanimité</p>		<p>Nombre de votants : 12 Abstention : 0 Pour : 12 Contre : 0</p>	

Porteur du projet : Association Voix et Lumière de Jehanne		Fiche action concernée : FA 6 - Patrimoine	
Intitulé du projet : Spectacle Monumental - 2017			
Coût total prévisionnel du projet : 346 000 €		FEADER sollicité : 20 000 €	
<p>Présentation par le porteur de projet : <i>Depuis 2013, l'Association Voix et Lumière de Jehanne organise un son et lumière sur l'esplanade de la Basilique du Bois Chenu à DOMREMY-LA-PUCELLE, mis en scène par Damien FONTAINE. En 2017, il s'agit de la sixième édition de ce spectacle qui rassemble plus de 200 bénévoles.</i></p> <p>Débat et questions :</p>			
<p>Conflit d'intérêt <i>Mme Chantal MARTELI, secrétaire de l'association Voix et Lumière de Jehanne et M. François DIEZ, son Président, ont quitté la salle durant le vote des membres du comité de pré-programmation.</i></p>			
Avis d'opportunité : Avis favorable		Note obtenue : 11/20	
<p><i>Commentaire : le projet obtient 80% de l'aide maximum réglementaire</i></p>			
<p>Vote : Projet retenu à l'unanimité</p>		<p>Nombre de votants : 12 Abstention : 0 Pour : 12 Contre : 0</p>	

Porteur du projet : SCIC Citéomix Mirecourt		Fiche action concernée : FA 6 - Patrimoine
Intitulé du projet : Festival Utopic&Co		
Coût total prévisionnel du projet : 35 000 €		FEADER sollicité : 29 000 €
<p>Présentation par le porteur de projet : <i>Le premier projet de la SCIC est la création d'un festival qui comportera entre autres : une déambulation carnavalesque à travers les points d'intérêts du patrimoine bâti de Mirecourt, en mobilisant en particulier des populations défavorisées. Cette médiation sera encadrée par des professionnels et une série de concerts qui auront pour but de faire connaître et de professionnaliser des artistes en émergence sur le bassin de vie de Mirecourt. Ces concerts auront lieu dans des lieux emblématiques du patrimoine bâti de Mirecourt.</i></p> <p>Débat et questions : Le projet obtient un retour favorable des membres du comité de pré-programmation, notamment sur l'aspect innovant, puisqu'il s'agit d'une première édition. Cependant une remarque est faite concernant la présentation du projet, réalisée par Paul MALIK, Président de la SCIC mais également animateur LEADER. Il est à noter qu'un autre membre de la SCIC devait effectuer cette démarche mais qu'il n'a pu se déplacer pour des raisons personnelles. La procédure a été respectée et M. MALIK s'est retiré durant le vote des membres du comité. De plus, il est rappelé que le montage du dossier et l'instruction ne seront pas réalisés par M. MALIK lui-même, mais pas un autre membre du GAL. Par ailleurs, une demande a été faite pour que cette démarche soit effectuée par les services de l'Autorité de Gestion, afin de garantir la parité entre les différents dossiers.</p>		
<p>Conflit d'intérêt <i>M. Paul MALIK, Président de la SCIC Citéomix, a quitté la salle durant le vote des membres du comité de pré-programmation.</i></p>		
Avis d'opportunité : Avis favorable		Note obtenue : 16/20
<i>Commentaire : le projet obtient 100% de l'aide maximum réglementaire</i>		
Vote : Projet retenu à l'unanimité	Nombre de votants : 12 Abstention : 2 Pour : 8 Contre : 2	

Porteur du projet : SCIC Citéomix Mirecourt		Fiche action concernée : FA 4 - Entreprenariat
Intitulé du projet : Fablab travail du bois		
Coût total prévisionnel du projet : 60 000 €		FEADER sollicité : 54 000 €
<p>Présentation par le porteur de projet : <i>La SCIC souhaite développer le fablab du travail du bois ouvert très récemment via le café Utopic. La SCIC deviendra prochainement gestionnaire de cet espace (situé à la "Fabrik" à Mirecourt) pour développer son activité. Ce lieu sera à destination du grand public, des élèves luthiers, et des luthiers professionnels.</i></p> <p>Débat et questions : Le comité technique qui s'est réuni le 13/06/2017 a proposé la note de 18/20 pour ce projet. Cette note faisant débat, il est proposé, sur le critère du développement durable, de diminuer le nombre de points attribués. Soit, de passer d'une note de 4/4 à une note de 2/4, pour obtenir une note globale de 16/20. Résultats des votes : 9 voix favorables sont obtenues pour valider la note de 16/20 et 3 personnes se sont abstenues de voter.</p>		
<p>Conflit d'intérêt <i>M. Paul MALIK, Président de la SCIC Citéomix, a quitté la salle durant le vote des membres du comité de pré-programmation.</i></p>		
Avis d'opportunité : Avis favorable		Note obtenue : 16/20
<p><i>Commentaire : le projet obtient 100% de l'aide maximum réglementaire</i></p>		
<p>Vote : Projet retenu à l'unanimité</p>	<p>Nombre de votants : 12</p> <p>Abstention : 2</p> <p>Pour : 10</p> <p>Contre : 0</p>	

ANNEXE : Rappel de la réglementation relative à la sélection des projets par les groupes d'action locale.

Article 34.3 b du règlement R(UE) 1303/2013

Les groupes d'action locale ont notamment pour tâches :

- a) de renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations, y compris en stimulant leurs capacités de gestion des projets ;
- **b) d'élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères objectifs de sélection des opérations qui préviennent les conflits d'intérêts, garantissent qu'au moins 50 % des voix à exprimer lors du vote sur des décisions de sélection proviennent de partenaires qui ne sont pas des autorités publiques et autorisent la sélection par procédure écrite**
- c) d'assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de ladite stratégie ;
- d) d'élaborer et de publier des appels à propositions ou une procédure de soumission de projets continue, y compris la définition des critères de sélection ;
- e) de réceptionner et d'évaluer les demandes de soutien ;
- f) de sélectionner les opérations et de déterminer le montant du soutien et, le cas échéant, de présenter les propositions à l'organisme responsable de la vérification finale de leur admissibilité avant approbation;
- g) de suivre l'application de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux et des opérations soutenues et d'accomplir des activités d'évaluation spécifiques se rapportant à ladite stratégie

Consigne AG (CR INTERGAL 29/11/2016)

Quel que soit le processus employé [1) *une analyse technique par une instance ad hoc destinée à faciliter l'analyse du comité de programmation* 2) *de la sélection par le comité de programmation, l'analyse technique pouvant servir de base de débat pour la sélection des projets*], il doit être consigné afin d'offrir des preuves vérifiables justifiant de la décision. Cela montrera que les critères de sélection du projet ont été appliqués d'une manière efficace, reproductible et cohérente et que les procédures spécifiques, notamment celles relatives aux conflits d'intérêts ou au quorum décisionnel du GAL ont bien été suivies. Il convient donc que la synthèse de la notation soit décrite dans le compte rendu du comité de programmation et que les grilles de sélection soient jointes au dossier du projet.

L'objectivation du classement est une combinaison entre le degré de précision du critère et un argumentaire littéral. Plus le critère laisse place à l'interprétation, plus l'explication littérale de la note attribuée devra être importante.

L'utilisation de la grille de sélection peut faire l'objet d'un contrôle « audit » opéré par l'autorité de gestion ou par la C3OP (Commission de certification des comptes des organismes payeurs).